**REUNION DU COMITE DU SAMEDI 19 FEVRIER 2022**

**Membres présents** : Italo, Yves, Stéphanie, Jean-Luc, Ludo ; François, Nono, Mourad, Didier, Francine, Jacky, Tony

**Membre absent excusé** : Jean (procuration pour Yves)

Le règlement intérieur a été adopté par le comité une petite modification a été apportée, Jean Luc est chargé de la signature par tous les licenciés du club.

Les comptes restent stables.

Pour les tenues un exemplaire sera adressé en début de semaine prochaine pour présentation ; le tarif sera de 95€ moins les sponsors éventuels (logo club et marque inclus). La couleur sera noire et rouge, nous aurons une veste escamotable, un pantalon et un polo.

Les cartes de membres sont de 25€ pour les hommes et 15 pour les femmes elles ne sont réservées qu’a des personnes licenciées dans un autres club et ne peuvent être délivrées à des personnes ayant quitté le club cette année. La date limite pour la reprise des licences est le 02 mars 2002 et pour l’année 2023 cela sera le 31/12/2022.

Pour le samedi 12 mars il faudra tracer les terrains et les deux présidents seront les arbitres de la journée, nous ferons un point sur l’organisation pour le reste de la journée à la prochaine réunion.

Concernant les CDC il n’y aura plus de repas avant les matches et une somme de 10 € sera attribuée à chaque joueur pour la journée en plus des victoires à 2€. Concernant les déplacements si le trajet fait plus de 50 kilomètres une indemnité kilométrique de 0,25€ sera attribuée ainsi que les péages seront remboursés par justificatifs avec un maximum de 2 voitures et des équipes de 8 joueurs et 1 capitaine. Le remboursement pour l ’ achat de boules est reconduit pour cette année. Les capitaines des 2 équipes de CDC sont Tony et Italo

Nous ferons l’achat d’un jeu pour le tir de précision. Tony s’occupera de l’ouverture du dimanche et Jean Luc reprendra le bar à partir du mois de mars qui fermera à 19 h.

Une demande sera faite à AREVIA pour la remise en peinture du bâtiment.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 4 mars à 19h

Le Président Le secrétaire